

RAPPORT ANNUEL

2009-2010

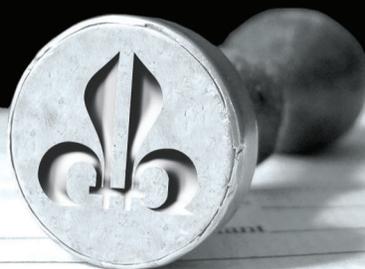


Chambre des
huissiers de justice
du Québec

MISSION

La principale mission de la Chambre des huissiers de justice du Québec consiste à assurer la protection du public, notamment par le contrôle de l'exercice de la profession par des huissiers de justice, tout en soutenant ces derniers dans l'exercice de leurs fonctions.

Rendre la justice plus accessible, plus rapide et plus efficace, voilà notre mission complémentaire indispensable à la protection des droits des justiciables.



Chambre des
huissiers de justice
du Québec

Lettres de présentation

Montréal, mai 2010

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des huissiers de justice du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2010.

Recevez, Monsieur le Président l'expression de ma considération distinguée.

Kathleen Weil
Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles

Montréal, mai 2010

Madame Kathleen Weil
Ministre de la Justice et Ministre responsable
de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport des activités de la Chambre des huissiers de justice du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Louis-Raymond Maranda, h.j.
Président

Montréal, mai 2010

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des huissiers de justice du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Louis-Raymond Maranda, h.j.
Président

Table des matières

Lettres de présentation	03
Table des matières	05
Membres du Conseil d'administration de l'Ordre	06
Personnel permanent de l'Ordre	07
Cotisations pour l'exercice 2009-2010	07
Membres des comités de l'Ordre	08
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre	09
Rapport du président	10
Rapport des comités	13
Rapports du syndic	16
Assurance responsabilité professionnelle	16
Permis	17
Fonds d'indemnisation	18
Inspection professionnelle	19
Conciliation et arbitrage	20
Révision	20
Statut professionnel	21
Exercice illégal et usurpation de titre	22
Conseil de discipline	22
Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre	23
États financiers et rapport du vérificateur	27

Membres du Conseil d'administration de l'Ordre



Président

Louis-Raymond Maranda, h.j.

Vice-présidente

Geneviève Trudel, h.j.

Région électorale

- | | |
|---|------------------------|
| 1 | Daniel Jean, h.j. |
| | Giuseppe Vitale, h.j. |
| 2 | Richard Dubé, h.j. |
| 3 | Geneviève Trudel, h.j. |
| 4 | François Cantin, h.j. |
| 5 | Guy Aidans, h.j. |

Administrateurs nommés

Luc Perron
Hélène St-Amand

Le Conseil d'administration a tenu en 2009-2010 six (6) réunions régulières et une (1) réunion extraordinaire.

Les élections à la présidence et au Conseil d'administration de l'Ordre ont lieu tous les deux ans. Le président est élu au suffrage universel par les membres de l'Ordre les années paires. Les huissiers de justice du Conseil d'administration de l'Ordre sont également élus au suffrage universel par les membres de la région électorale qu'ils représentent, les années paires pour les régions 2 ; 3 ; 4 et les années impaires pour les régions 1 et 5.

Quant à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, elle a eu lieu le 23 mai 2009, à Québec.

Personnel permanent de l'Ordre

Ronald Dubé, h.j., directeur général et secrétaire

André Bizier, h.j., adjoint au directeur général et secrétaire

Alain Horic, h.j., syndic

Sophie Bergeron, h.j. adjointe administrative et adjointe à la secrétaire du Conseil de discipline

Guylaine Aubut, h.j., directrice des services professionnels

Victoria Navak, secrétaire, chargée de l'accueil et d'activités de secrétariat

Cotisations pour l'exercice 2009-2010

Cotisation générale : 1 200 \$

Cotisation au Fonds d'indemnisation : 0 \$

Date du versement : 1^{er} avril 2009

Membres des comités de l'Ordre

Comité de formation des huissiers de justice

Louis-Raymond Maranda, membre
 Guylaine Aubut, membre
 Marc Beaudry, membre
 À pourvoir
 À pourvoir

Comité sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis

François Taillefer, membre
 Julie Renaud, membre
 Louis-Raymond Maranda, membre
 Guylaine Aubut, membre

Comité d'inspection professionnelle

Richard Proulx, président
 Mario Sante, secrétaire
 Guylaine Aubut, coordonnatrice
 Pascal Montpetit, membre
 Louis Martin, membre
 Jean-Félix Bouchard, membre

Comité sur la conciliation et l'arbitrage des comptes

Ronald Dubé, conciliateur
 Victorien Bourdages, arbitre
 Guylaine Aubut, secrétaire

Comité de révision

Johanne Tétreault, membre
 Michel Robillard, membre
 François Labrecque, membre
 Martina Peter, membre
 Steve Pinard, membre
 Jean Gratton, membre
 Hélène St-Amand, membre nommée par l'Office
 Luc Perron, membre nommé par l'Office

Comité de sinistre

Pascal Montpetit, membre
 Charles Paquette, membre
 Alain Coulombe, membre
 Carl Lortie, membre

Conseil de discipline

Me Jean-Guy Gilbert, président
 Me Nicole Bouchard, secrétaire
 Jean-Paul Grenier, membre
 Michel Fiset, membre
 Daniel Jobin, membre
 Luc Saulnier, membre
 Henri-Paul Proulx, membre
 Colette Morin, membre
 Robert Hainault, membre
 Domenic Vincenti, membre
 Pierre Foisy, membre
 Martine Gaumond, membre
 Richard Larivière, membre
 Jean-Félix Bouchard, membre

Comité de la réforme du Code de procédure civile

Guy Aidans, *Saint-Jean-sur-Richelieu*
 Sylvain Darveau, *Longueuil*
 Ronald Dubé, *Terrebonne*
 Pierre Foisy, *Ville LaSalle*
 Pascal Gagné, *Québec*
 Jean-François Gingras, *Shawinigan*
 Sylvain Gravel, *Longueuil*
 Alan Horic, *Chelsea*
 Carl Lortie, *Montréal*
 Louis-Raymond Maranda, *Montréal*
 Louis Martin, *Granby*
 Pascal Montpetit, *Gatineau*
 Patrick Ouellet, *Québec*
 Henri-Paul Proulx, *Drummondville*
 Philippe Raiffaud, *Alma*
 Robert Trépanier, *La Sarre*

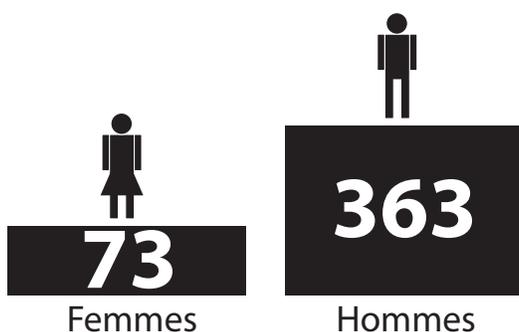
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre

Répartition géographique

	Hommes	Femmes
Bas-Saint-Laurent	6	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7	1
Québec	34	3
Mauricie	9	4
Estrie	25	5
Montréal	140	28
Outaouais	20	4
Abitibi-Témiscamingue	6	0
Côte-Nord	2	1
Nord-du-Québec	0	0
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	3	3
Chaudière-Appalaches	7	1
Laval	19	4
Lanaudière	14	3
Laurentides	22	7
Montérégie	43	7
Centre-du-Québec	6	2

Total des membres au 31 mars 2010 : 436

Répartition selon le sexe



Regard sur les groupes d'âge des membres

- 45 ans / 36 %			45 ans et + / 64 %		
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
20-24 ans	1 %	2 %	45-49 ans	2 %	15 %
25-29 ans	2 %	3 %	50-54 ans	5 %	13 %
30-34 ans	2 %	2 %	55-59 ans	1 %	13 %
35-39 ans	2 %	8 %	60-64 ans	1 %	8 %
40-44 ans	5 %	9 %	65-69 ans	0 %	3 %
			70 ans +	0 %	3 %

La moyenne d'âge est de **42 ans** pour les **femmes** et de **48 ans** pour les **hommes**.

Rapport du président

Les membres m'ont reconduit à la présidence de la Chambre des huissiers de justice du Québec pour la troisième fois. J'ai accepté cet honneur avec humilité, sachant que je pouvais compter sur l'appui des membres du Conseil d'administration et le dévouement du personnel de la direction générale.

J'ai toujours tiré beaucoup de fierté de mon appartenance à la profession d'huissier de justice ; je suis privilégié de servir mon ordre professionnel. Au cours des douze derniers mois, je me suis employé à positionner l'huissier de justice comme un rouage important, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire québécois auprès de nos partenaires. Ce printemps, une étape fut franchie en ce sens, l'ajustement du tarif d'honoraires.

Ce rapport annuel se veut donc l'occasion propice de rapporter les actions entreprises ou continuées en 2009-2010 afin de rencontrer notre mission, d'assurer le développement et le positionnement stratégique de la profession d'huissier de justice, gages certains de sa pérennité.

En effet, l'évolution sociale, l'augmentation des coûts de la justice et le développement de nouveaux moyens de communication toujours plus performants, nous forcent à réfléchir constamment sur notre raison d'être dans la société contemporaine et à notre statut dans le système de justice québécois.

Le réseau d'huissiers de justice constitue une garantie d'accès à la justice ne serait-ce que, parce que la décision du juge doit être exécutée, les contrats respectés, les amendes payées, les dettes recouvrées, les événements fortuits constatés, les débiteurs assignés et les témoins cités à comparaître.

Qui plus est, la Justice doit être accessible. L'huissier y contribue. En ce qui nous concerne, nous croyons que l'huissier de justice québécois est une ressource trop peu utilisée.

Voilà notre motivation : démontrer notre pertinence dans le monde d'aujourd'hui.

Avant 1975, la Cour Supérieure nommait autant d'huissiers que nécessaire et assurait la discipline au besoin. Ces pouvoirs furent attribués au ministre de la Justice jusqu'en 1995, année où les huissiers furent constitués en ordre professionnel d'exercice exclusif assujéti au Code des professions.

Cette évolution n'a pas changé l'essence de la profession, celle d'un auxiliaire de justice impartial, qualité que nous nous efforçons de mettre en avant scène dans nos relations avec les citoyens, tant ceux qui retiennent nos services professionnels que ceux à l'égard de qui nous instrumentons.

En 15 ans, la Chambre des huissiers de justice du Québec a mis en place tous les mécanismes réglementaires destinés à remplir sa mission principale, celle d'assurer la protection du public par la surveillance de l'exercice de la profession par les huissiers de justice.

Le moment est maintenant venu de signifier à nos partenaires – ministère de la Justice, magistrature, Barreau et Chambre des notaires – que les huissiers de justice existent, qu'ils contribuent à l'efficacité du système de Justice et que le chant



Rapport du président (suite)

du cygne se fera entendre à brève échéance si aucun geste concret n'est posé. Pensons-y ! De 750 membres en 1995, la profession n'en compte plus que 436 dont la moyenne d'âge est de 47 ans.

L'explosion des coûts d'opération n'est plus compensée par le volume d'actes à signifier ou à exécuter d'où un risque appréhendé d'un manque de professionnels, si rien n'est fait. Qui alors exécutera les jugements en Gaspésie, sur la Côte-Nord, au Témiscamingue ou en Outaouais et même à Montréal et à Québec ? La Justice ne doit-elle pas être accessible partout ?

La Chambre des huissiers de justice du Québec souhaite vivement être assise à la table des discussions et des décisions. Elle veut faire partie de la solution.

En ma qualité de président d'un ordre professionnel, je me suis donné comme mandat et imposé comme devoir, de contribuer à remplir la mission de protection du public qui nous est dévolue et d'assurer, en même temps, la prospérité des membres et la pérennité de la profession. Ces objectifs ne sont pas inconciliables, bien au contraire, l'un ne va pas sans les autres.

Présidence et direction générale

Après 22 ans au poste de directeur général et secrétaire, monsieur Ronald Dubé a pris sa retraite le 31 juillet 2009. Son successeur n'est demeuré en fonction que quelques mois de telle sorte qu'il a fallu le remplacer rapidement. J'ai assumé l'intérim et, après les dernières élections à la présidence, les administrateurs de la Chambre m'ont nommé directeur général sans préjudice à mes fonctions de président, je les remercie de leur confiance.

Secrétaire de l'ordre

Pour remplacer le secrétaire de l'ordre, le Conseil d'administration a désigné madame Sophie Bergeron, huissier de justice. Elle est employée de la Chambre depuis plus de 12 ans. Son excellente compréhension du système professionnel et ses capacités administratives éprouvées en ont fait une candidate de premier plan à cette fonction névralgique.

Relations avec nos partenaires

Durant le dernier exercice, la Chambre fut très présente auprès de ses partenaires québécois et internationaux.

Pour mémoire, citons seulement l'animation d'un kiosque au congrès du Barreau du Québec, au congrès de l'Association des avocats et avocates de province et au salon Visez droit, de même que notre présence à l'ouverture des tribunaux. Nous avons rencontré officiellement la ministre de la Justice, des officiers du ministère de la Justice, le Bâtonnier du Québec, le président de la Chambre des notaires et le président de la Régie du logement.

L'ouverture de notre 14^{ième} congrès annuel qui s'est tenu au Château Bonne Entente à Québec, fut rehaussée par l'allocation du sous ministre de la justice, Me Michel Bouchard.

Quarante-huit dignitaires participèrent à notre cocktail de clôture, notamment le Bâtonnier du Québec, Me Gérald Tremblay, le bâtonnier élu et vice président du Barreau du Québec, Me Pierre Chagnon, la bâtonnière de Québec, Me Claudia Prémont, le président de la Chambre nationale des huissiers de France, Me Guy Duvelleroy, le représentant du consul de France à Québec, ainsi que le président de l'Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires (UIHJ), le français Jacques Isnard, accompagné de sa délégation formée du néerlandais Léo Netten et du suisse Jean Christin.

Plus de 700 huissiers de justice du monde entier participèrent au congrès international de l'UIHJ à Marseille où j'ai été élu membre du Bureau pour trois ans, au titre de vice président délégué. La Chambre adhère à l'UIHJ depuis plus de 50 ans. L'Union internationale a pour vocation de représenter ses membres auprès des organisations internationales et d'assurer la collaboration avec les organismes professionnels nationaux. Elle pourvoit à l'amélioration des droits procéduraux nationaux et des traités internationaux. Elle s'efforce de promouvoir les idées, les projets et les initiatives tendant au progrès et à l'élévation du statut indépendant de l'huissier de justice. Elle regroupe 65 pays sur les cinq continents.

Rapport du président (suite)

La Journée mondiale de l'huissier de justice

Créée par l'UIHJ, la Journée mondiale de l'huissier de justice a pour objectif de faire connaître la profession et a lieu, le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année, dans l'ensemble des pays membres.

En sol Québécois deux fanions ont été installés dans les entrées des palais de justice de Montréal et de Québec pour rappeler à tous, les efforts quotidiens d'hommes et de femmes de terrain au service de la Justice et des justiciables.

La réforme du Code de procédure civile

Le Comité de réforme du Code de la procédure civile s'est réuni une fois pour préparer ses recommandations à la ministre de la Justice dans son projet de réforme du Code de procédure civile. Une vingtaine d'huissiers chevronnés issus de toutes les régions du Québec en font partie.

La Chambre souhaite contribuer utilement à favoriser l'accès à la Justice et d'en simplifier le fonctionnement tel qu'il est souhaité par le ministère, la magistrature et les autres acteurs du système judiciaire. À cette fin, elle croit être en mesure de mettre à contribution son réseau de professionnels.

Par ailleurs, le ministère de la Justice a consulté la Chambre afin d'obtenir des commentaires sur la proposition d'un nouveau code de procédure civile, nous lui en sommes gré. Un comité restreint d'experts huissiers de justice fût constitué pour répondre à la demande du ministère dans les meilleurs délais.

Formation continue obligatoire

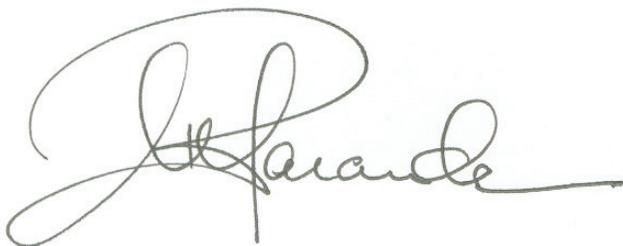
Afin de maintenir des standards élevés et de s'assurer que notre Ordre demeure à la fine pointe des changements, nous avons obtenu au cours de l'année, le règlement sur la formation continue obligatoire, gage d'un ordre professionnel à la hauteur des défis futurs.

Relève

Cette année, nos efforts en matière de recrutement ont commencé à porter fruits. En effet, 19 nouveaux huissiers ont été inscrits au Tableau de L'Ordre. Cette relève pose à la Chambre de nouveaux défis. Nous devons leur trouver des milieux de stages, favoriser leur intégration au sein d'études et plus particulièrement, faciliter leur accueil. À cet effet, nous avons entre autres, revu la cérémonie d'assermentation des nouveaux candidats à la profession.

Remerciements

Je ne peux terminer ce rapport sans adresser mes remerciements à tous ceux et celles qui participent aux travaux et à la gestion de notre Ordre, qui me facilitent jour après jour l'exercice de mes fonctions : mes collaborateurs. Un merci tout particulier aux membres du conseil d'administration ; je leur suis reconnaissant de leurs efforts, leur enthousiasme et leur détermination consacrés à l'avancement des dossiers. Un merci au personnel de la Chambre pour leur dévouement, leur travail assidu et leur dynamisme à l'égard de notre profession. C'est dans ce bel esprit d'équipe que nous entreprenons la nouvelle année, avec tous ces beaux et nouveaux défis à relever.



Louis-Raymond Maranda, h.j.

Président de Chambre des huissiers de justice du Québec

Rapports des comités

9.1 Activités du comité de formation des huissiers de justice

Le comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de la Chambre des huissiers de justice du Québec, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des huissiers de justice. Cinq membres font partie de ce comité dont deux membres de la Chambre, un membre de la Fédération des cégeps, un membre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et un membre de l'Association des collèges privés du Québec. Aucune réunion n'a eu lieu durant l'exercice et le comité n'a émis aucun rapport. Il n'y a donc aucune conclusion de ses constatations ou de ses avis.

9.2 Activités du comité sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis

Le mandat du comité est d'examiner toute demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage. Le comité a reçu sept (7) demandes d'équivalence de formation acquise au Québec au cours de l'exercice financier. Aucune demande n'a été reçue ni au Canada ni hors du Canada. Toutefois, vingt-et-une (21) demandes d'informations ont été reçues mais qui n'ont pas débouché sur l'ouverture d'un dossier de demande de reconnaissance. Aucune action spécifique ne fut menée pour faciliter la reconnaissance des équivalences d'un diplôme. La documentation utile est expédiée à tout requérant.

9.3 Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

L'ordre n'a émis aucun permis temporaire, restrictif temporaire ou spécial. Aucune action spécifique ne fut menée pour faciliter la délivrance des permis temporaires, des permis restrictifs temporaires et des permis spéciaux.

9.4 Activités relatives à la délivrance des permis

Lors de l'examen professionnel dix-neuf (19) candidats réussirent l'examen sur un total de vingt (20) et furent admis à l'exercice de la profession. Durant l'exercice 2009-2010, le conseil d'administration a accueilli dix-neuf (19) demandes d'inscription au stage. Par ailleurs, un ancien membre qui avait démissionné du tableau des membres depuis plus de trois ans s'est vu imposer l'obligation de suivre la formation dispensée par la Chambre aux candidats désirant accéder à la profession conformément aux pouvoirs conférés au Conseil d'administration par le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement*. Aucune action spécifique ne fut menée pour faciliter la délivrance des permis à l'égard de la reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec.

9.5 Activités du comité des sinistres

Le comité des sinistres a tenu une réunion le 24 mars 2010. Un rapport annuel de l'assureur informe les dirigeants de la Chambre des dossiers (sur une base anonyme) de réclamations et des statistiques sinistres quant au nombre et aux causes des réclamations. 28 sinistres furent rapportés, 13 dossiers sont fermés et 15 demeurent en suspens.

9.6 Activités relatives au fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation est établi par le Conseil d'administration de l'Ordre pour le remboursement des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un huissier de justice à d'autres fins que celle pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession. Aucune réclamation n'a été faite au cours de cet exercice.

9.7 Activités relatives au comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'exercice 2009-2010, le CIP a procédé à l'inspection régulière de 57 professionnels et aucun n'a fait l'objet d'une inspection particulière à la demande du Conseil d'administration. Le CIP s'est réuni à 8 reprises pour procéder à l'étude et au suivi des dossiers. Au cours de cette période, le CIP a procédé à la fermeture de quarante-huit (48) dossiers d'inspection respectant les normes minimales prévues par les lois, les règlements, l'enseignement, les usages ou la pratique. Six (6) dossiers ont été transférés au Syndic.

Rapports des comités (suite)

À chaque année, le Conseil d'administration adopte le programme de surveillance générale de la profession suggéré par le CIP. Durant l'exercice 2009-2010, le Comité d'inspection professionnelle orienta principalement les inspections régulières vers l'huissier de justice qui exerce seul, qui ouvre une nouvelle étude ou qui n'a jamais été inspecté.

Nombre de membres visités

District	Inspection régulière	Inspection de comptabilité en fidéicommiss	Nombre de visites
Québec	1	1	1
Trois-Rivières	9	2	9
Asbestos	1	1	1
Mégantic	1	1	1
St-François	21	2	21
Pontiac	1	1	1
Hull	23	4	23

9.8 Activités relatives à la formation continue obligatoire

Le Règlement sur la formation continue obligatoire étant en vigueur depuis le 1er avril 2010, aucune activité de formation continue n'a été offerte au cours de l'exercice, ainsi, aucune sanction découlant du défaut de suivre une ou des activités de formation continue obligatoire n'a été imposée.

9.9 Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Le règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes des huissiers de justice permet à toute personne qui a un différend avec un huissier de justice quant au montant d'un compte d'honoraires de demander la conciliation et, le cas échéant, l'arbitrage de ce compte, selon un cheminement de procédure souple et rapide dans le but d'éliminer les irritants inutiles qui pourraient s'élever entre le professionnel et son client. Au cours de l'exercice financier, quatre (4) demandes de conciliation ont été reçues. Une demande d'arbitrage dont le compte en litige a été maintenue.

9.10 Activités du comité de révision

Le comité de révision a pour fonction de rendre un avis écrit à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête et dont la décision a été de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline. Deux (2) demandes ont été reçues et deux (2) avis concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline ont été rendus.

9.11 Activités du conseil de discipline

Le Conseil de discipline est institué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, à la Loi sur les huissiers de justice, le *Code de déontologie des huissiers de justice* et les règlements adoptés par la Chambre des huissiers de Justice, alors qu'il était membre de la Chambre.

Rapports des comités (suite)

Nombre et nature des plaintes reçues

Au cours de l'exercice 2009-2010, deux (2) plaintes ont été déposées devant le Conseil de discipline par le Syndic. Les plaintes reprochent aux professionnels d'avoir contrevenu à l'article 40 paragr. 19 du *Code de déontologie des huissiers de justice* ainsi qu'à l'article 59.2 du *Code des professions*. À la fin de l'exercice, un (1) seul dossier est en attente d'une audition sur culpabilité et sanction.

Les audiences

Le Conseil de discipline a tenu deux (2) audiences au cours de l'année 2009-2010. Une première audience sur sanction et la seconde sur culpabilité et sanction.

Les décisions

Depuis le 1er avril 2009, le Conseil de discipline a rendu 3 décisions, la première sur culpabilité et la seconde sur sanction et la dernière sur culpabilité et sanction. Ces décisions concernaient 3 dossiers. Le Conseil a imposé des amendes de 1 000,00\$ dans deux (2) dossiers ainsi que le paiement des déboursés. Le Conseil de discipline a rendu les décisions dans des délais respectifs de 140 jours, de 28 jours et de 144 jours. Au cours de l'exercice 2009-2010, aucune des décisions du Conseil de discipline n'ont été portées en appel devant le Tribunal des professions.

9.12 Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre

L'exercice illégal et l'usurpation de titre peut s'agir pour une personne de transmettre un acte de procédure introductif d'instance à une partie par télécopieur, en mains propres ou sous pli cacheté dans la boîte aux lettres ou encore, pour une personne qui n'est ni huissier ni avocat de faire émettre un acte de procédure pour une partie. 11 dossiers portant sur l'exercice illégal ont été transmis à nos procureurs pour action appropriée.

9.13 Activités du comité de la réforme du Code de procédure civile

Le comité a tenu une réunion le 8 mars 2010 à Drummondville afin d'y travailler les propositions qui seront soumises au comité restreint sur la réforme du Code de procédure civile.

Rapport du syndic

Syndic : Alan Horic, h.j.

Syndic adjoint : François LeBlanc, h.j.

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période visée	86
Total de membres visés par ces dossiers	54
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	4
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	5

Décisions	Nombre
De porter plainte	8
De ne pas porter plainte	73

Assurance responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

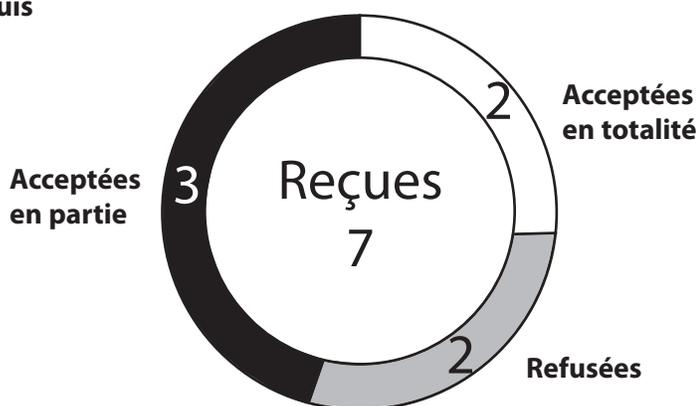
Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat collectif d'assurance conclu par la Chambre Attestation stipulant que l'employeur se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence de l'huissier au service exclusif d'une cour municipale dans l'exercice de ses fonctions.	436	1 000 000 \$	2 000 000 \$
	15	Le montant déterminé par jugement	Les montants déterminés par jugement

Permis

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence de diplômes, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis

Il n'y a eu aucune activité dans ce secteur pour l'année 2009-2010.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise au Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis



Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise au Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre

Formation	Nombre
Cours	0
Stage	0
Examen	0
Cours et stage	0
Stage et examen	2
Cours et examen	0
Cours, stage et examen	3

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Il n'y a eu aucuns permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux délivrés pour l'année 2009-2010.

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Demandes	Nombre
reçues	14
acceptées	14
refusées	0

Permis (suite)

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Demandes	Nombre
reçues	5
acceptées	5
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Candidats	Nombre
ayant satisfait aux autres conditions et modalités	19
ayant débuté le processus	19

Fonds d'indemnisation

Montant maximal que le fonds peut verser

Indemnités	Montant
à un réclamant par rapport à un même membre	25 000 \$
à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	25 000 \$

Réclamations et indemnités

Il n'y a eu aucune réclamation et indemnité pour l'année 2009-2010.

Inspection professionnelle

Vérification	Nombre
Membres visités	57
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	57
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	57
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	57
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Enquêtes

Aucun membre n'a fait l'objet d'une enquête en 2009-2010

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

Aucune recommandation n'a été faite au conseil d'administration par le comité d'inspection professionnelle, obligeant un membre à suivre un stage ou un cours de perfectionnement.

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic

(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	6
---	---

Conciliation et arbitrage

Demandes de conciliation	Nombre
reçues	4
rejetées pour non respect du délai	0
rejetée pour absence de juridiction	0
ayant conduit à une entente	4

Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	1
--	---

Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	1
---	---

Nombre de demandes d'arbitrage reçues	1
---------------------------------------	---

Sentences arbitrales rendues	Nombre
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	1
dont l'audition aura lieu durant le prochain exercice	0

Révision

Membres	Nombre
Total des personnes nommées par le Conseil d'administration	6
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	2

Nombre de réunions	1
--------------------	---

Révision (suite)

Demandes d'avis	Nombre
reçues	2
présentées hors délai	0

Avis rendus	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline	2
suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte	0

Statut professionnel

Membres en exercice au 31 mars 2010	
Membres en exercice détenant un permis selon la catégorie :	
Permis régulier	436
Hommes	363
Femmes	73
Admission (première inscription)	19
Reprise d'exercice	6
Nombre de permis réguliers délivrés	19
Nombre d'inscription au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercice	0
Nombre de radiations administratives du Tableau	0
Motif : défaut de payer les sommes dues	1
Nombre de radiations disciplinaires	0
Nombre de suspension ou de révocation de permis	0
Démissions	16
Décès	1
Exercice de la profession en société	
en nom collectif à responsabilité limitée	8
par actions	18

Exercice illégal et usurpation de titre

Enquêtes complétées	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	11
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	2
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus	Nombre		
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable	Plaidoyer de culpabilité
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	1	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0	0

Montant total des amendes imposées

4 500 \$

Conseil de discipline

Le Conseil de discipline a tenu deux audiences afin d'entendre deux plaintes en 2009-2010.

Décisions du Conseil (un total de 3 décisions disciplinaires)	Nombre
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	1

Sanctions imposées par le Conseil

Nature de la sanction	Nombre
Amende	2
Paiement des frais et déboursés	2
Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	1

Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre

Résolution no CA2009-668

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Guy Aidans appuyée de Giuseppe Vitale, d'allouer aux employés de la Chambre des huissiers, cinq jours de congé de maladie non remboursables.

Résolution no CA2009-669

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de François Cantin appuyée de Guy Aidans, de nommer madame Guylaine Aubut au poste de directrice des Services professionnels à compter du 3 août 2009.

Résolution no CA2009-675

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Richard Dubé appuyée de François Cantin que le président élu Louis-Raymond Maranda soit le représentant au Conseil interprofessionnel du Québec et qu'André Bizier soit le délégué et que Daniel Jean soit son substitut.

Résolution no CA2009-676

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Richard Dubé appuyée de François Cantin, d'entériner la décision du directeur général et secrétaire de fixer administrativement la date du 1er mai 2009 à 16 heures le délai pour faire parvenir au secrétaire le texte d'une proposition qu'un membre désire soumettre à l'assemblée générale.

Résolution CA2009-677

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de François Cantin appuyée de Geneviève Trudel, de nommer l'huissier de justice Louis Martin membre du comité d'inspection professionnelle de la Chambre des huissiers de justice du Québec pour un mandat de deux ans à compter du 15 avril 2009.

Résolution no CA2009-678

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Richard Dubé appuyée de Daniel Jean, d'adopter le guide d'auto évaluation du comité d'inspection professionnelle comme outil d'amélioration pour l'huissier de justice et d'outil de préparation pour l'inspecteur aux fins de mieux dépister les pratiques déviantes ou d'identifier les lacunes à corriger.

Résolution no CA2009-679

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Geneviève Trudel appuyée de Daniel Jean, d'adopter le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession d'huissier de justice pour l'exercice 2009-2010, avec modifications.

Résolution no CA2009-680

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Giuseppe Vitale appuyée de Geneviève Trudel, de nommer madame Guylaine Aubut au poste de coordonnatrice du comité d'inspection professionnelle.

Résolution no CA2009-683

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Geneviève Trudel appuyée de Giuseppe Vitale, de nommer les huissiers conseils suivants en vue d'assister les experts en sinistres dans l'évaluation de leurs dossiers de réclamations : 1. Victorien Bourdages. 2. Alain Coulombe. 3. Richard Dubé (vente sous contrôle de justice). 4. Ronald Dubé.

Résolution no CA2009-687

Il est résolu à l'unanimité, sur une proposition de Geneviève Trudel appuyée de Daniel Jean, de nommer les membres Jean Gratton, Martina Peter et Steve Pinard à la banque des membres actifs du comité de révision.

Résolution no CA2009-688

Il est résolu que la Chambre des huissiers de justice du Québec intente une plainte pénale contre Monsieur Luc Landry pour exercice illégal de la profession d'huissier de justice et usurpation du titre d'huissier de justice;

Que Monsieur Alan Horic, syndic de la Chambre des huissiers de justice du Québec, est, par la présente résolution, autorisé à signer, pour et au nom de la Chambre, tout constat d'infraction et autres documents relatifs à ladite poursuite. Monsieur Horic est également autorisé à réclamer une peine plus forte que la peine minimale, conformément au deuxième alinéa de l'article 148 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1).

Que cette résolution est adoptée conformément à l'article 189 du Code des professions.

Proposée par Guy Aidans. Appuyée par Hélène St-Amand. Adoptée

Résolution no CA2009-689

Il est résolu sur une proposition de Luc Perron appuyée de Geneviève Trudel, d'autoriser le directeur général et secrétaire et le président à signer les états financiers vérifiés pour l'exercice 2008-2009.

Résolution no CA2009-691

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Guy Aidans appuyée de Luc Perron, d'autoriser le directeur général et secrétaire adjoint André Bizier, au nom de la Chambre des huissiers de justice du Québec, d'entreprendre tous recours judiciaires contre le professionnel Philippe Vanasse pour la perception des sommes dues.

Résolution no CA2009-692

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Guy Aidans appuyée de Luc Perron, d'autoriser le directeur général et secrétaire adjoint André Bizier, au nom de la Chambre des huissiers de justice du Québec, d'entreprendre tous recours judiciaires contre le professionnel Serge Morin advenant le non paiement des sommes dues.

Résolution no CA2009-697

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Luc Perron appuyée de Geneviève Trudel, de nommer l'huissier Guylaine Aubut, membre du comité sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation.

Résolution no CA2009-698

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Richard Dubé appuyée de Geneviève Trudel, de conserver pour une période d'un an, le résidu de la somme de 5 318 \$, soit 4 006.38 \$ pour le paiement des amendes ou autres réclamations possibles.

Résolution no CA2009-701

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Richard Dubé appuyée de Daniel Jean, de créer un comité de sélection du prix Paul-Émile-Inteau dont les objectifs principaux sont d'établir les critères de sélection, analyser les candidatures et formuler des recommandations au conseil d'administration de la CHJQ; ce comité est formé des personnes suivantes : Vic Bourdages, Alain Coulombe, le président en exercice et les futures récipiendaires qui recevront ce prix seront nommés d'office.

Résolution CA2009-715

Il est résolu, sur une proposition de Giuseppe Vitale appuyée de Daniel Jean, de modifier le Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de la Chambre des huissiers par l'ajout de la condition préalable suivante : « le candidat désirant se présenter à la présidence de l'ordre doit avoir siégé au moins 1 an à titre d'administrateur de la Chambre des huissiers de justice du Québec ».

Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre

Résolution CA2009-716

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Geneviève Trudel appuyée de Daniel Jean :

QUE soit radié du tableau des membres de l'Ordre, le nom de Philippe Vanasse, titulaire du permis 680 délivré par la Chambre des huissiers de justice le 1er avril 2009;

QUE le directeur général et secrétaire de l'ordre est autorisé à intenter pour et au nom de la Chambre des huissiers de justice du Québec, conformément à la résolution CA2009-691 une action en recouvrement judiciaire de la somme de 2305.20 \$ ventilée comme suit :

QUE le secrétaire soit dispensé de publier le nom de Philippe Vanasse dans un journal;

QUE le secrétaire fasse procéder à l'affichage de cette résolution au palais de justice du district où le membre exerçait principalement la profession d'huissier de justice;

QUE le secrétaire signifie par huissier de justice la présente résolution à Philippe Vanasse;

QUE le secrétaire est autorisé à inscrire sans formalité au tableau des membres de l'ordre, sous réserve du délai prévu par le paragraphe 3^o de l'article 1 du Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de la Chambre des huissiers de justice du Québec, le nom de Philippe Vanasse s'il paie:

1^o la totalité des sommes dues pour l'exercice durant lequel il demande sa réinscription au tableau des membres de l'ordre sauf si la demande de réinscription est faite durant l'exercice 2009-2010 et que ces sommes ont été recouvrées judiciairement;

2^o des frais administratifs de 300 \$ (B2003-319);

3^o des frais de réouverture du dossier de 400 \$;

4^o les débours de signification de cette résolution;

5^o ainsi que les taxes afférentes.

Résolution CA2009-717

Il est résolu, sur une proposition de Daniel Jean appuyée de Giuseppe Vitale, de mandater le comité d'inspection professionnelle de concevoir un dépliant d'information à l'intention des membres portant sur le rôle du CIP.

Résolution CA2009-718

Il est résolu, sur une proposition de Geneviève Trudel appuyée de Luc Perron, de former un comité de travail sur la réforme du Code de déontologie et des règlements de la CHJQ, formé du président, du syndic et de la directrice des services professionnels.

Résolution CA2009-719

Il est résolu, sur une proposition de Luc Perron appuyée de Geneviève Trudel, de fixer les frais pour le traitement d'une demande d'exercice en société à 150 \$ et pour le traitement d'une demande de modifications à 25 \$.

Résolution CA2009-720

Il est résolu, sur une proposition de Daniel Jean appuyée de Luc Perron, de former un comité sur la réforme de la formation des candidats sur l'exercice de la profession d'huissier de justice composé du président et de la directrice des services professionnels.

Résolution CA2009-721

Il est résolu, sur une proposition de Geneviève Trudel appuyée de Daniel Jean, de mandater Guylaine Aubut, directrice des services professionnels, d'évaluer les cours et les méthodes pédagogiques des professeurs de la CHJQ.

Résolution CA2009-722

Il est résolu, sur une proposition de Daniel Jean appuyée de Geneviève Trudel, de déléguer au président de l'ordre, le pouvoir d'assermenter les huissiers stagiaires lors de la cérémonie d'assermentation des huissiers stagiaires et de remise des certificats de stage.

Résolution CA2009-723

Il est résolu, sur une proposition de Giuseppe Vitale appuyée de Luc Perron, de modifier le formulaire « Déclaration annuelle relative aux livres, registres et comptes » prévu à l'annexe 4 du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des huissiers de justice, par la suppression de la section réservée au commissaire à l'assermentation.

Résolution CA2009-730

Il est résolu unanimement sur une proposition de Luc Perron appuyée de François Cantin, de nommer à ce comité les personnes suivantes : Vic Bourdages, h.j., Jean-François Gingras, h.j. et un représentant du département de techniques juridiques du Collège Ahuntsic. Advenant l'impossibilité du représentant du Collège Ahuntsic de siéger sur ce comité, Alain Coulombe, h.j. sera nommé pour le remplacer.

Résolution no CA2009-733

Il est résolu à la majorité sur une proposition de M. Luc Perron appuyée par M. François Cantin de nommer Mme Guylaine Aubut au poste de secrétaire de l'Ordre sur une base intérimaire.

Résolution no CA2009-734

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de M. Luc Perron secondée par Mme Hélène St-Amand de nommer M. Louis Raymond Maranda au poste de directeur-général sur une base intérimaire.

Résolution no CA2009-740

Il est résolu sur une proposition de Richard Dubé appuyée de Daniel Jean, que la Chambre des huissiers de justice du Québec annulera le contrat d'assurance collective avec la compagnie Dale Parizeau Morris Mackenzie et enverra un avis en septembre 2010 afin d'aviser la compagnie d'assurance de la non-continuité du contrat.

Résolution no CA2009-741

Il est résolu sur une proposition de François Cantin appuyée d'Hélène St-Amand, que la Chambre des huissiers de justice du Québec avisera par voie de communiqué les adhérents de la police d'assurance afin qu'ils puissent choisir un autre type de couverture d'assurance.

Résolution no CA2009-742

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de François Cantin appuyée de Luc Perron, d'ajouter la section « Engagement irrévocable » au Formulaire de déclaration d'exercice en société déjà adopté.

Résolution no CA2009-743

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Luc Perron appuyée de Richard Dubé, de nommer monsieur François Cantin comme conciliateur des comptes.

Résolution no CA2010-746

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Giuseppe Vitale appuyée de Luc Perron, d'autoriser la direction générale à procéder à la vente des place-

Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre

ments au montant approximatif de 66 000,00\$ et que le produit de la dite vente soit transféré dans le compte général de la CHJQ afin de diminuer le déficit.

Résolution no CA2010-747

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Richard Dubé appuyée par François Cantin, d'adopter une politique de remboursement en matière de congés parentaux selon les modalités suivantes :

- Être membre actif lors de la naissance ou l'adoption de l'enfant;
- Être membre actif lors du dépôt de la demande de remboursement;
- Avoir acquitté en totalité la cotisation exigible à la Chambre des huissiers de justice du Québec pour la période de cotisation visée;
- Présenter dans l'année qui suit la naissance ou l'adoption une demande de remboursement pour naissance ou adoption;
- Attester avoir pris un congé de maternité ou parental d'au moins six semaines consécutives en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant;
- Produire le certificat de naissance détaillé de l'enfant sur lequel le nom des parents est indiqué, émis par le directeur de l'état civil, ou le certificat d'adoption émis par la Cour (une photocopie);
- Remplir et retourner à la Chambre des huissiers de justice du Québec le formulaire de demande de remboursement pour naissance ou adoption.

Montant du remboursement

Le remboursement pour naissance ou adoption sera fixé selon les ententes établies avec l'assureur et la CHJQ.

Résolution no CA2010-748

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Luc Perron appuyée par Giuseppe Vitale, d'adopter le budget 2010-2011 sous réserve d'obtenir les informations supplémentaires demandées.

Résolution no CA2010-749

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Richard Dubé appuyée par François Cantin, d'augmenter la cotisation annuelle exigible d'un membre de la Chambre des huissiers de justice du Québec d'une somme de cinquante dollars pour l'exercice 2011-2012.

Résolution no CA2010-752

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Richard Dubé appuyée par Giuseppe Vitale, d'autoriser la direction générale à faire homologuer les jugements du Conseil de discipline et d'exécuter lesdits jugements homologués en temps opportun.

Résolution no CA2010-753

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Luc Perron appuyée par Guy Aidans, d'adopter la nouvelle grille de tarification des honoraires des inspecteurs avec les modifications proposées.

Résolution no CA2010-755

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition d'Hélène St-Amand appuyée par Guy Aidans, que la direction générale envoie un communiqué à tous ses membres afin de constituer une banque de candidats pour le poste d'inspecteur.

Résolution no CA2010-756

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Giuseppe Vitale appuyée par Luc Perron, de nommer Jean-Félix Bouchard, h.j. membre du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans et demande à ce qu'il soit invité à la prochaine réunion du comité prévue le 17 février 2010.

Résolution no CA2010-757

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de François Cantin appuyée par Luc Perron, de former un comité sinistre composé de Charles Paquette, Carl Lortie, Alain Coulombe et Pascal Montpetit. Que le mandat de ce comité soit

élargi quant au contrôle de la qualité des services donnés par l'assureur.

Résolution no CA2010-758

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Luc Perron appuyée par Giuseppe Vitale, d'autoriser l'administration générale à investir une somme supplémentaire de 8 600,00\$ pour compléter l'analyse du coût de revient des fonctions judiciaires de l'huissier de justice.

Résolution no CA2010-759

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Luc Perron appuyée par François Cantin, d'adopter le tarif d'honoraires professionnel (THP) avec modifications suite à la réception des commentaires des administrateurs.

Résolution no CA2010-760

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Richard Dubé appuyée par Giuseppe Vitale, de permettre à Louis-Raymond Maranda d'élaborer un projet de règlement encadrant l'expulsion qui sera soumis aux administrateurs en temps opportun.

Résolution no CA2009-761

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Richard Dubé appuyée de François Cantin, d'adopter le formulaire de modifications de l'exercice en société tel que présenté.

Résolution no CA2010-762

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de François Cantin appuyée par Richard Dubé, d'adopter les modifications proposées sous réserve des propositions qui seront faites suite à l'intervention de monsieur Ronald Dubé.

Résolution no CA2010-763

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Guy Aidans appuyée par Richard Dubé, d'adopter le Code de déontologie des huissiers de justice avec les modifications apportées et de présenter ledit document aux membres afin de recevoir leurs commentaires.

Résolution no CA2010-764

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de François Cantin appuyée par Richard Dubé, d'adopter les modifications apportées au Règlement sur l'exercice de la profession d'huissier de justice en société sous réserve des commentaires obtenus par Me Nathalie Dubé.

Résolution no CA2010-765

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Guy Aidans appuyée par Richard Dubé, d'adopter les modifications apportées au Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des huissiers de justice et sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des huissiers de justice du Québec.

Résolution no CA2010-766

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition d'Hélène St-Amand appuyée par Giuseppe Vitale, d'adopter les modifications apportées au Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de la Chambre des huissiers de justice du Québec, à savoir :

1. Remplacer le mot « Bureau » par « Conseil d'administration » dans le titre du règlement et dans l'ensemble du texte.

Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre

Résolution no CA2010-767

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition d'Hélène St-Amand appuyée par François Cantin, d'adopter les modifications apportées au Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des huissiers de justice du Québec, à savoir :

1. Remplacer le mot « Bureau » par « Conseil d'administration » dans l'ensemble du texte;
2. À l'article 20 ajouter à la suite du paragraphe les mots « du Loisir et du Sport ou un Baccalauréat en droit délivré par une université du Québec ou l'Université d'Ottawa ».

Résolution no CA2010-768

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition d'Hélène St-Amand appuyée par François Cantin, d'adopter les modifications apportées au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des huissiers de justice.

Résolution no CA2010-769

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition d'Hélène St-Amand appuyée par Guy Aidans, d'adopter les modifications apportées au Règlement sur le comité de la formation des huissiers de justice, à savoir :

1. Remplacer le mot « Bureau » par « Conseil d'administration » dans l'ensemble du texte.

Résolution no CA2010-770

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition Giuseppe Vitale appuyée par Richard Dubé, d'adopter les modifications apportées au Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales de la Chambre des huissiers de justice du Québec, à savoir :

1. Remplacer le mot « Bureau » par « Conseil d'administration » dans le titre du règlement et dans l'ensemble du texte;
2. À l'article 6, ajouter le mot « courriel » après le mot téléphone;
3. À l'article 7, ajouter les mots « ou par vidéoconférence; » après le mot téléphonique;
4. À l'article 20, corriger le mot fixée pour « fixé ».

Résolution no CA2010-771

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition Guy Aidans appuyée par Richard Dubé, d'adopter les modifications apportées au Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de la Chambre des huissiers de justice du Québec, à savoir :

1. Remplacer le mot « Bureau » par « Conseil d'administration » dans le titre du règlement et dans l'ensemble du texte;
2. À l'article 16 alinéa 1, corriger le mot curriculum pour « curriculum »;
3. À l'article 16 alinéa 2, corriger le mot limites pour « limite »;
4. À l'article 18, corriger le mot buletin pour « bulletin »;
5. À l'article 19, corriger le mot buletin pour « bulletin »;
6. À l'article 25, corriger le mot Après pour « Après »

Résolution no CA2010-772

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition François Cantin appuyée par Guy Aidans, d'adopter les modifications apportées au Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de la Chambre des huissiers de justice du Québec.

Résolution no CA2010-773

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Richard Dubé appuyée de François Cantin, de permettre la direction générale de procéder à l'incorporation de « Huissier Québec inc. » et autorise la dépense du coût approximatif de mille trois cents dollars (1 300,00\$) pour la démarche.

Résolution no CA2010-775

Il est résolu à l'unanimité sur une proposition de Guy Aidans appuyée de Richard Dubé, de nommer monsieur Ronald Dubé, h.j. conciliateur des comptes.



ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT

DU VÉRIFICATEUR



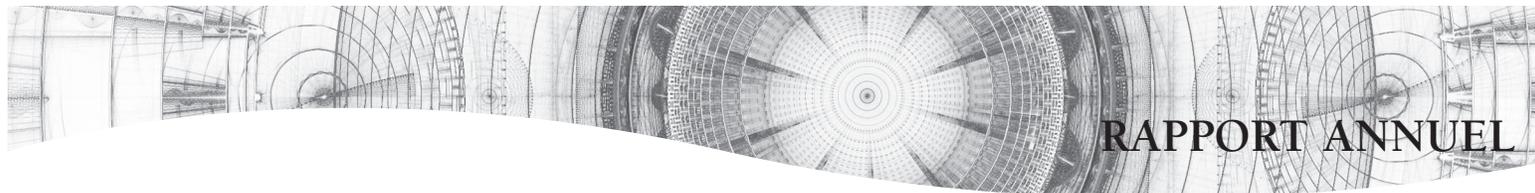


Table des matières

Rapport du vérificateur	29
Bilan.....	30
Résultats.....	31
Déficit cumulé.....	32
Flux de trésorerie.....	32
Notes complémentaires.....	33
Renseignements complémentaires	37

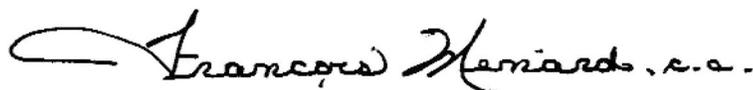
Rapport du vérificateur

Aux membres de la
CHAMBRE DES HUISSIERS DE JUSTICE DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de la CHAMBRE DES HUISSIERS DE JUSTICE DU QUÉBEC au 31 mars 2010 et les états des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.Fisc.
Par François Ménard, CA auditeur

Laval, le 17 mai 2010

Bilan

31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actif		
Court terme		
Placements temporaires (note 5)	---	90 993
Intérêts courus	2 526	4 330
Débiteurs	5 678	4 505
Frais imputables au prochain exercice	13 008	16 407
	21 212	116 235
PLACEMENTS RÉSERVÉS AU FONDS D'INDEMNISATION (note 5)	215 976	206 847
IMMOBILISATIONS (note 6)	552 656	585 769
	789 844	908 851

Passif
Court terme

Découvert de banque	5 727	9 493
Emprunt bancaire (note 7)	7 661	48 217
Créditeurs	48 899	63 566
Revenus reportés	---	53 550
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	22 539	20 568
	84 826	195 394
DETTE À LONG TERME (note 8)	540 961	562 090
	625 787	757 484

Avoir des membres

Déficit cumulé	(67 887)	(79 895)
Fonds d'indemnisation (note 9)	231 944	231 262
	164 057	151 367
	789 844	908 851

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	526 099	554 791
Assurance responsabilité professionnelle	428 093	437 586
Candidats à l'exercice de la profession	24 950	19 196
Congrès et colloques	42 100	27 846
Formation continue	5 000	600
Revenus de placements	17 070	14 536
Amendes	1 000	4 372
Autres produits	58 068	46 324
	1 102 380	1 105 251
Charges		
Frais d'administration (Annexe 1)	352 375	393 621
Assurance responsabilité professionnelle	425 373	440 000
Présidence (Annexe 2)	65 587	42 132
Conseil d'administration (Annexe 3)	7 317	9 950
Conseil de discipline (Annexe 4)	6 873	20 399
Comité de la formation continue (Annexe 5)	65 645	39 923
Bureau du syndic (Annexe 6)	63 919	79 369
Bureau du syndic – pratique illégale	5 761	9 682
Comité de révision	681	---
Conciliation et arbitrage de compte	123	---
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 7)	51 922	53 587
Plan stratégique (Annexe 8)	23 943	73 049
Union internationale (Annexe 9)	20 853	19 924
	1 090 372	1 181 636
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	12 008	(76 385)

Déficit cumulé

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	(79 895)	(3 510)
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	12 008	(76 385)
Solde à la fin	(67 887)	(79 895)

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	12 008	(76 385)
Éléments hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	42 405	40 442
	54 413	(35 943)
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(1 173)	(699)
Intérêts courus	1 804	(4 088)
Frais imputables au prochain exercice	3 399	(6 575)
Créditeurs	(14 667)	39 654
Revenus reportés	(53 550)	(21 496)
	(64 187)	6 796
	(9 774)	(29 147)
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(9 162)	(11 024)
FINANCEMENT		
Emprunt de banque	(40 556)	12 961
Diminution de la dette à long terme	(19 158)	(18 533)
Contribution au fonds d'indemnisation	552	12 066
Placements réservés aux fonds d'indemnisation	(9 129)	(8 439)
	(68 291)	(1 945)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(87 227)	(42 116)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	81 500	123 616
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	(5 727)	81 500

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Chambre est constituée en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de la Chambre est d'assurer la protection du public. Elle est régie par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La Chambre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de la Chambre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de la Chambre des huissiers de justice du Québec sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

2. CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES

La Chambre a adopté les nouveaux chapitres suivants du manuel de l'ICCA applicables le 1^{er} avril 2009 :

Fondements conceptuels des états financiers

Le chapitre 1000, Fondements conceptuels des états financiers du Manuel de l'ICCA a été modifié pour tenir compte de la capitalisation des coûts qui satisfont réellement à la définition d'un actif et met moins l'accent sur le principe de rapprochement. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de la Chambre.

États des flux de trésorerie

Le chapitre 1540 a été modifié pour inclure à son champ d'application les organismes sans but lucratif. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de la Chambre.

Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif

Le chapitre 4460, Présentation des opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif du Manuel de l'ICCA a été modifié afin de s'assurer que son libellé s'harmonise avec celui du chapitre 3840, Opérations entre apparentés. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de la Chambre.

Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif

Le chapitre 4400, Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif du Manuel de l'ICCA a été modifié afin d'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif

la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actif net grevé d'une affectation d'origine interne. De plus, une autre modification a été ajoutée afin de refléter le fait que les organismes sans but lucratif qui établissent des états financiers intérimaires conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada sont compris dans le champ d'application du chapitre 1751 états financiers intermédiaires. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de la Chambre.

Présentation des dépenses attribuées par les organismes sans but lucratif

Ce nouveau chapitre 4470, Présentation de la ventilation des charges des organismes sans but lucratif, établit les normes de présentation pour les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par poste et de ventiler ces charges poste par poste. L'application de cette nouvelle norme n'a aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de la Chambre.

3. NOUVELLE RÈGLE COMPTABLE

La nouvelle règle comptable qui a été modifiée ou publiée, mais qui n'est pas encore en vigueur et qui pourrait avoir des répercussions sur la Chambre, est la suivante :

Chapitre 1506, Modifications comptables

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 1506, Modifications comptables, pour exclure du champ d'application de ce chapitre les changements de méthodes comptables effectués lors du remplacement complet du référentiel comptable de l'entité. Cette modification entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant sur une période de 5 ans, sauf pour la bâtisse qui est amortie sur une période de 20 ans.

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2010

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse et placements temporaires	Détenus à des fins de transactions
Débiteurs et intérêts à recevoir	Prêts et créances
Placements réservés	Prêts et créances
Créditeurs	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

La Chambre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. La Chambre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements l'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour la Chambre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des créances, la Chambre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2010

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES ET PLACEMENTS RÉSERVÉS

Les placements temporaires et les placements réservés au Fonds d'indemnisation sont constitués d'obligations cotées en bourse. Les taux d'intérêts, les valeurs marchandes et les coûts au 31 mars 2010 sont les suivants:

	VALEUR MARCHANDE \$	2010 CÔÛT \$	2009 CÔÛT \$
Placements temporaires	---	---	90 993
Placements réservés au fonds d'indemnisation (3.50% @ 5.90%) (échéance variant entre 2010 à 2016)	223 543	215 976	206 847

6. IMMOBILISATIONS

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2010 Valeur comptable \$	2009 Valeur comptable \$
Terrain	150 000	---	150 000	150 000
Bâtisse	495 990	127 602	368 388	393 187
Mobilier et équipement	20 851	19 063	1 788	5 959
Informatique	66 526	34 046	32 480	36 623
	733 367	180 711	552 656	585 769

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Chambre dispose d'un crédit autorisé de 50 000 \$ sur carte de crédit. Tout emprunt relatif à ce crédit autorisé porte intérêts au taux préférentiel majoré de 2 1/4 % sans garantie spécifique.

8. DETTE À LONG TERME

	2010 \$	2009 \$
Hypothèque à payer, remboursable par versements mensuels de 5 428 \$ incluant les intérêts au taux de 9.25 %, renouvelable en janvier 2015. Cette hypothèque est garantie par le terrain et la bâtisse d'une valeur nette comptable de 518 388 \$	544 964	558 625
Prêt à terme, remboursable par versements mensuels de 637 \$ incluant les intérêts au taux de 10%, échéant en mars 2013. Ce prêt est sans garantie spécifique	18 536	24 033
	563 500	582 658
Versements échéant au cours du prochain exercice	22 539	20 568
	540 961	562 090

Les versements estimatifs en capital des cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2011 – 22 539 \$; 2012 – 24 763 \$; 2013 – 25 496 \$; 2014 – 21 714 \$; 2015 – 23 826 \$.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2010

9. FONDS D'INDEMNISATION

Le fonds d'indemnisation est établi en application de l'article 89 du Code des professions dont le montant minimal sera fixé à 100 000 \$. Le fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent et autres valeurs utilisées par un huissier à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession. Le fonds d'indemnisation fera l'objet d'une comptabilité distincte.

	2010	2009
	\$	\$
AVOIR DES MEMBRES		
Solde au début	219 511	219 196
Cotisations des membres	—	—
Intérêts générés par le fonds	8 682	9 165
	228 193	228 361
INDEMNITÉS		
Payées	(255)	(9 417)
Récupérées	—	567
	(255)	(8 850)
Solde à la fin	227 938	219 511
FONDS ADMINISTRÉS POUR DES MEMBRES		
	4 006	11 751
	231 944	231 262

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	\$	\$
Placements temporaires	—	90 993
Découvert de banque	(5 727)	(9 493)
	(5 727)	81 500

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par contrat de location-acquisition pour un photocopieur échéant en avril 2015. Le solde de l'engagement s'établit à 20 146 \$. Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice sont de 3 961 \$.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des placements et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que la Chambre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

13. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Chambre sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et la protection du public.

La Chambre n'est soumise à aucune exigence externe en matière de capital.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la compréhension avec ceux de l'exercice courant.

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
ANNEXE 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	124 107	183 634
Assurances	5 166	4 858
Bibliothèque	2 673	2 024
Conseil Interprofessionnel du Québec	3 687	3 650
Dépenses direction générale	488	493
Électricité	4 018	5 600
Enquête et formation	12 751	7 186
Entretien et réparations	9 538	13 434
Frais de bureau	12 560	14 248
Honoraires professionnels	28 501	15 958
Imprimerie	186	488
Informatique et internet	23 178	20 258
Intérêts et frais bancaires	2 602	1 833
Intérêts sur dette à long terme	53 627	54 252
Taxes et permis	19 211	17 137
Téléphone	7 677	8 126
Amortissement des immobilisations	42 405	40 442
	352 375	393 621

ANNEXE 2 - PRÉSIDENTE

Salaires et charges sociales du président	45 033	18 279
Frais de déplacement et représentation	20 554	23 853
	65 587	42 132

ANNEXE 3 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Allocation de présence	4 021	3 773
Assurances des administrateurs	736	736
Frais de déplacement et représentation	1 424	4 235
Frais d'assemblées	1 136	1 206
	7 317	9 950

ANNEXE 4 - CONSEIL DE DISCIPLINE

Salaires et charges sociales	72	11 601
Honoraires du comité	2 004	1 068
Frais de déplacement	203	707
Sténographe officiel	310	2 802
Honoraires juridiques	3 933	3 103
Frais de bureau	351	1 118
	6 873	20 399

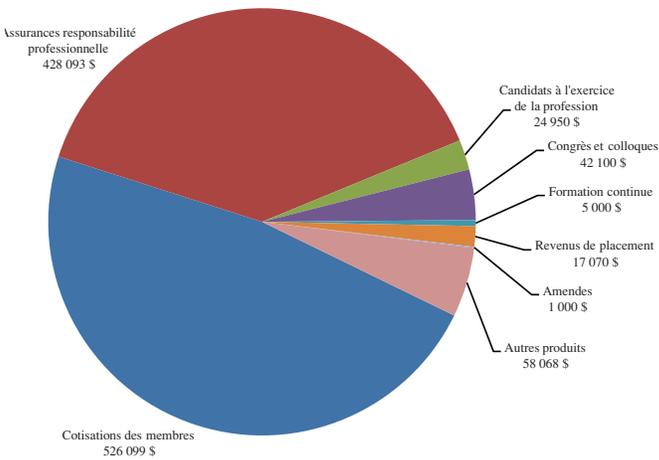
Renseignements complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2010

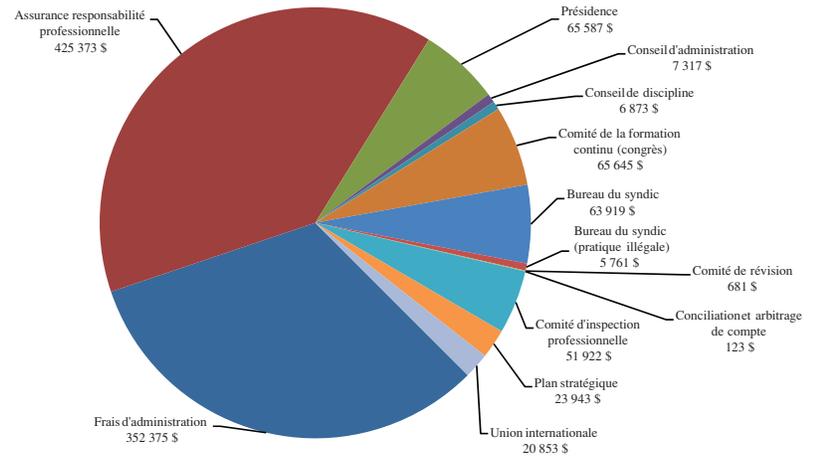
	2010	2009
	\$	\$
ANNEXE 5 - COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE		
Salaires et charges sociales	6 349	5 496
Congrès national et colloques	49 797	25 020
Frais de bureau	4 830	6 232
Informatique et internet	4 217	2 747
Téléphone	452	428
	65 645	39 923
ANNEXE 6 - BUREAU DU SYNDIC		
Honoraires, salaires et charges sociales	45 551	50 845
Honoraires du syndic adjoint	1 080	---
Frais de déplacement	720	22
Frais de bureau	2 547	1 502
Honoraires professionnels	14 021	27 000
	63 919	79 369
ANNEXE 7 - COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Salaires et charges sociales	20 373	25 702
Honoraires des inspecteurs	13 130	14 580
Frais de déplacement	4 220	3 282
Frais de bureau	1 215	1 164
Formation	1 289	396
Allocation de présence – comité	2 500	1 550
Déplacement du comité	4 673	2 466
Divers	4 522	4 447
	51 922	53 587
ANNEXE 8 - PLAN STRATÉGIQUE		
Frais événement spécial	---	2 875
Étude et développement	23 012	62 737
Identification huissier	---	7 437
Prix de la Chambre	931	---
	23 943	73 049
ANNEXE 9 - UNION INTERNATIONALE		
Cotisation	8 000	8 000
Congrès, réunion et accueil	12 853	11 924
	20 853	19 924

Tableaux des résultats de l'exercice financier

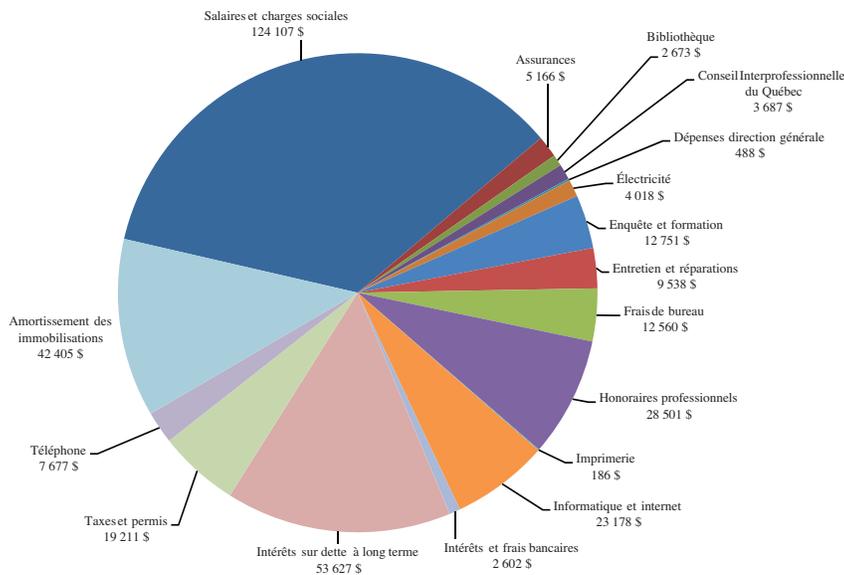
PRODUITS



CHARGES



FRAIS D'ADMINISTRATION



RAPPORT ANNUEL

2009-2010



**Chambre des
huissiers de justice
du Québec**

390, boulevard Henri-Bourassa ouest
Montréal (Québec) H3L 3T5
Téléphone : (514) 721-1100
www.chjq.ca